



## Compte-rendu du Conseil Municipal



du 30 Mai 2022

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, Michel CLAUDE, GUYOT Damien, CHRISTIN Bernard, DECLERCQ Frantz, D'HOUTAUD Marie-Line, COLIN Jean- Michel, D'HOUTAUD Sandra et VIPREY Patrick.

Secrétaire de séance : D'HOUTAUD Marie-Line

### Pôle Enfance Jeunesse - Avant-projet définitif modifié

Le Maire rappelle que par délibération du 13 /12/2021 le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif relatif au pôle enfance jeunesse.

Par la suite, compte tenu du contexte international et de la crise des énergies, la commune a été contrainte de faire évoluer le projet.

L'assemblée approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés (11 pour et 2 abstentions), l'avant-projet définitif modifié qui découle de la nouvelle orientation du projet (*espace et gainage techniques pour l'aérothermie*).

### Subventions aux associations – année 2022

Le Maire présente au Conseil municipal les justificatifs fournis et les demandes de subventions formulées par les présidents d'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions pour l'année 2022 pour un montant global de 2 520€.

# FLASH HOUTAUD



### Servitude de passage AC 96

Le Maire expose au Conseil municipal que l'accès à la parcelle AC 95, propriété de la SCI Champagne, en cours d'acquisition par la SARL DJ PROMO, doit s'effectuer par la parcelle AC 96, propriété de la commune.

Il est donc proposé à l'assemblée une convention portant sur la servitude de passage, avec un seul accès d'entrée et de sortie, sur la parcelle AC 96 au profit de la parcelle AC 95.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que la parcelle AC 95 bénéficie d'une servitude de passage sur la parcelle communale AC 96 et autorise le Maire à signer une convention avec DJ PROMO.

### Décompte 2021 du cimetière et église de Dommartin

En application à la convention entre les communes de Dommartin et Houtaud, un décompte est établi annuellement en vue de la participation financière de la commune de Houtaud.

Lors de sa réunion en date du 12 mai 2022, la commission intercommunale a examiné le décompte de l'année 2021.

Concernant l'église, la participation de Houtaud est de 2 195,56€ sur le montant total des dépenses s'élevant à 3 632,69€.

Concernant le cimetière :

- la participation de Houtaud est de 3 607,74€ sur les dépenses d'investissement.

- un reversement à la commune de Houtaud de 12 793,53€ sur les dépenses de fonctionnement (suite à la vente de caveaux et cave urnes) est attendu.

Sur ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le décompte de l'année 2021.



**Electrification de la 4<sup>ème</sup> cloche de l'église**

Lors d'une réunion en date du 12 mai 2022, la commission intercommunale a examiné un devis pour un montant de 4 521,60€ TTC afin d'électrifier la 4<sup>ème</sup> cloche d'un poids estimé à 180Kg.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 voix pour, 1 abstention) émet un avis favorable à l'électrification de la 4<sup>e</sup> cloche de l'église de Dommartin.

**Locations précaires**

Selon l'indice de fermage, Mme le Maire propose de reconduire les conventions de mise à disposition précaire et révocable des parcelles communales suivantes :

- au lieu-dit « Grand Communal » cadastrée ZD n°23/35 (pour partie) d'une surface de 1ha 30ca au GAEC de l'Arlier pour un loyer annuel de 141.42€.

- au lieu-dit « Les Moutures » cadastrée section AA n°2 pour une surface de 1ha 95a 71ca et au lieudit « Grand Communal » cadastrée section ZD n° 23 pour partie d'une surface de 1ha 40a, au Syndicat Pastoral de Houtaud pour un loyer annuel de 365.23€.

- au lieu-dit « Grand Communal » cadastrée ZD n°23/35 (pour partie) d'une surface de 8ha 70a au Centre équestre de Houtaud pour un loyer annuel de 946.31€.

**Contrat de location 2022 d'un terrain privé communal**

Le Maire rappelle qu'il était accordé la location d'un emplacement sur un terrain privé communal pour l'implantation d'un totem publicitaire à Mr Denis PERRET.

En cours d'acquisition par la SARL DJ PROMO, il y a donc lieu de soumettre à l'assemblée le nouveau contrat de location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer à la SARL DJ PROMO, à titre précaire et révocable, l'emplacement sur un terrain privé communal, pour une durée d'un an, moyennant un montant de loyer de 690€ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Provision pour risques**

Sur proposition du trésorier et du fait du transfert de la compétence EAU, il convient d'effectuer au budget communal 2022 une constitution de provisions pour risque de dépréciation de créances d'un montant de 1 500.00€.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de constituer la provision pour risque de dépréciation de créances pour un montant de 1 500€.

**Désignation des délégués PREVAL**

Lors de la séance du 28 février 2022, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet de statuts modifiés du Syndicat PREVAL HD et à adhérer à PREVAL HD au titre de la compétence « création et exploitation des réseaux de chaleur alimentés par les installations de traitement des déchets et autres unités de combustion raccordées au réseau ».

Au titre de cette compétence, chaque adhérent a droit à un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de Marie-Line D'HOUTAUD déléguée titulaire, et Sandra D'HOUTAUD déléguée suppléante pour représenter la commune au sein de cette instance.

**Indemnité de gardiennage de la chapelle**

La circulaire préfectorale du 03 mai 2022 informe les communes que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste à 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les indemnités pour le gardiennage de la chapelle pour 2022 à 479,86€ versées M. Joseph D'HOUTAUD.

**Comptes rendus des commissions communales et intercommunales****Commission communale et Comité consultatif « Espaces naturels, Carrière, Forêt » :**

- Extension de la carrière : présentation du projet et débat le périmètre concerné (4ha) et la partie financière  
- Eclairage public : débat sur l'extinction des éclairages publics entre 23h et 6h pour limiter les perturbations sur la biodiversité.

- Prolifération des chats : le président de la chasse, membre du comité consultatif, nous alerte sur cette problématique qui a un véritable impact sur les oiseaux.

**Préval - Information les plantes invasives** : Reconnaître et limiter la propagation de la renouée du Japon, de l'ambrosie, de la berce de Caucase.

Ces plantes invasives peuvent avoir un impact néfaste sur l'environnement et la biodiversité en colonisant et en envahissant des écosystèmes naturels sensibles. Elles représentent potentiellement des risques pour la



santé de l'Homme (allergisant, brûlure de la peau par la sève).

**CCGP – Présentation de l'Établissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté** : L'EPF intervient pour le compte de ses adhérents en matière de portage foncier. Il a ainsi vocation à acquérir directement, sur demande d'une collectivité, des biens nus ou bâtis, les gérer puis les rétrocéder à la collectivité au moment opportun, lorsqu'elle est prête à réaliser son projet.

Outil au service des collectivités et de leurs politiques publiques, l'EPF accompagne ses membres dans la définition et la mise en œuvre des actions foncières nécessaires à l'aménagement de leur territoire.

L'adhésion est gratuite mais elle implique l'instauration par l'EPF de la Taxe Spéciale d'Équipement (TSE) sur le périmètre des communes de la Communauté de communes adhérente.

La TSE est une taxe additionnelle aux quatre contributions locales directes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti et contribution foncière des entreprises).

Aujourd'hui la CCGP n'est pas adhérente.

**CCGP - Projet Alimentaire Territorial** : Deux des 5 ateliers se sont tenus le 06 et 19 Mai 2022 sur les thématiques du foncier et de l'accessibilité sociale/gaspillage. Trois autres ateliers se tiendront d'ici la fin du mois de juin. Le diagnostic sera restitué à l'automne 2021.

**CCGP – Urbanisme** : Acquisition de parcelles agricoles pour constitution de réserves foncières.

**Réunion publique SCoT du Pays du Haut Doubs** : Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (20 ans).

C'est un document dont le contenu, les objectifs et la portée sont définis par le code de l'urbanisme.

Le PLUI h des 10 communes du Grand Pontarlier devra se conformer au contenu du SCoT.

Le SCoT regroupe l'ensemble du territoire des communautés de communes du Grand Pontarlier, du canton Montbenoît, d'Altitude 800, du Plateau Frasn-Drugeon ainsi que celle des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.



## Décisions du Maire

✓ Mme le Maire décide de ne pas exercer le droit de préemption concernant les biens cadastrés suivant :

- AD n° 50 sise « 23 rue des Tilleuls » d'une contenance de 612 m<sup>2</sup>.

## Questions Diverses

✓ Pont des artilleurs : Visite sur site le 28/02/2022.



La Commune est en attente d'un devis pour la réfection du pilier central.

✓ L'école a adressé une invitation aux membres du Conseil municipal pour assister au spectacle de fin d'année. Un repas organisé par l'APEEH sur inscription préalable clôturera la représentation ; les conseillers disponibles sont invités à s'inscrire.

✓ Terrain de foot : l'abri "spectateurs" se dégrade. Suspicion d'amiante qui nécessite une expertise avant démolition.



## INFO COMMUNALE

 **Arrêté Municipal n° 16-2022** concernant la circulation de la rue du Général de Gaulle pour la période des travaux du SYDED en charge de l'enfouissement des réseaux secs 



**à la circulation du 07/06 et le 15/07/2022**  
sauf riverains et secours.

L'arrêté est consultable sur PanneauPocket et au panneau d'affichage.

## Elections législatives

12 et 19 Juin 2022

A la Mairie, le bureau de vote sera ouvert de **8h00 à 18h00**



**Les électeurs devront se munir d'un justificatif d'identité en cours de validité.**

La présentation de la **carte d'électeur** est vivement recommandée.





**Nos toilettes ne sont pas des poubelles, n'y jetons pas nos lingettes !**

Certaines personnes, le plus souvent par ignorance, jettent les lingettes désinfectantes, démaquillantes ou d'hygiène dans les toilettes plutôt qu'à la poubelle.

Cela peut avoir un **impact important** dans les canalisations, la station d'épuration et sur l'environnement aquatique. **Seul le papier toilette doit être mis dans la cuvette des WC.**

Jetées dans les toilettes, les lingettes s'accumulent dans les canalisations, empêchant progressivement les eaux usées de s'écouler. En conséquence, le réseau se bouche et les risques de débordement chez les usagers se multiplient. Une intervention d'urgence est alors nécessaire : un nettoyage haute pression et une aspiration du réseau avec une hydro-cureuse sont réalisés.

Ces dysfonctionnements nécessitent des interventions, de la maintenance et génèrent donc un surcoût annuel qui pourrait se répercuter sur la facture d'assainissement des usagers.

Ces lingettes sont un véritable fléau pour notre système d'assainissement. Contrairement aux idées reçues, **les lingettes ne sont ni recyclables, ni biodégradables.** Après utilisation, il faut les jeter dans votre poubelle d'ordures ménagères.



### Aide aux devoirs – Bénévolat

Pour accompagner et aider les élèves (*niveau CP à CM2*) lors de leurs devoirs, nous recherchons des bénévoles le lundi et/ou le jeudi de 16h10 à 17h10.

Volontaires faites-vous connaître au Secrétariat de Mairie ou auprès de Mme GIRARDOT adjointe à la vie scolaire.



**Le périscolaire** vous propose un jeu de piste à travers les rues de HOUTAUD le :

**Samedi 25 Juin 2022**

Départs et arrivées dans la cour de l'école, toute la journée entre 10h à 15h

(durée prévue environ 1heure)

Venez en famille menez l'enquête à travers le Monde et résolvez les énigmes que Justine et Aurore vous ont réservées.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Vos petits détectives ne craignent pas la pluie.



## PAROLES AUX ASSOCIATIONS

### Les Volants Comtois



L'association "Les Volants Comtois" organise un rassemblement de voitures anciennes le :

**Dimanche 12 juin 2022**

sur le parking de la salle des fêtes de Houtaud  
**de 09h00 à 18 h00.**

Des repas au tarif de 15 €/ personne.

Au menu : Terrine et crudité  
Emincé de poulet au vin jaune  
Pommes de terre grenaille et tomate provençale  
Buffet de dessert.

Sur place, **buvette et petite restauration** (sandwich, hotdog, frites...).

Venez nombreux découvrir ou redécouvrir les voitures d'autrefois.

### Racing Club de l'ARLIER



Le RCA organise une manifestation le :

**Samedi 09 Juillet 2022**

Au programme :

14 heures place de l'école, **Concours de pétanque** avec tirage de doublettes à la mêlée à chacune des 4 parties.  
(les inscriptions débutent à 13h30)

19 heures à la salle des fêtes, remise des prix et apéritif  
A partir de 20 heures **Repas** et animation.

Renseignement et réservation : 03.81.46.40.10 ou arlier.foot@orange.fr

